

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11/10/2016**

L'an deux mille seize, le onze octobre, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Katell LEFEVRE (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS), Mr Christophe BODENNEC (procuration à Mme Denise BARNIT), Mr Vincent DENISE (procuration à Mr Régis FEGAR)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Anne-Marie ROSEC

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 8
votants : 11

Date de convocation :
11/10/2016

Date de publication et
d'affichage :
17/10/2016

Délibération n° 28/2016

OBJET :
EMPRUNT
CANTINE SCOLAIRE

Considérant les options prises en matière d'amélioration thermique et les gains énergétiques ainsi obtenus malgré l'orientation du bâtiment qui ne permet pas d'obtenir la labellisation « bâtiment basse consommation », une demande de prêt a été faite auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Celle-ci a donné un avis favorable à l'octroi d'un prêt de 60 000 € à taux 0 pour financer les travaux de création de la cantine scolaire et du local associatif. Ce financement s'inscrit dans le cadre de la sous-enveloppe « Prêts Croissance Verte – Prêt PCV 0% » dédiée aux projets liés à la réhabilitation thermique des bâtiments.

Pour le financement de cette opération, Mr le Maire de Goulven est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 60 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Prêt indexé sur taux fixe
Montant : 60 000 €
Durée de la phase de préfinancement : 3 mois
Durée d'amortissement : 20 ans
Périodicité des échéances : annuelle
Taux d'intérêt annuel fixe : 0%
Amortissement : constant
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0 pb

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Mr Yves ILIOU, Maire de Goulven, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN



Envoyé en préfecture le 17/10/2016

Reçu en préfecture le 17/10/2016

Affiché le

ID : 029-212900641-20161011-29_2016-DE

DÉPARTEMENT

DU FINISTÈRE

COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69

Fax : 02.98.83.56.29

mairie.goulven@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11/10/2016

L'an deux mille seize, le onze octobre, à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Yves ILIOU, Maire ; Jean-Jacques LE BRAS, Gilles LE DROFF et Régis FEGAR, adjoints ; Mrs Christophe BODENNEC, Noël OLLIVIER, Vincent DENISE, Mmes Denise BARNIT, Katell LEFEVRE, Anne-Marie DESTOUR, Marie-Josée ROSEC conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme Katell LEFEVRE (procuration à Mr Jean-Jacques LE BRAS), Mr Christophe BODENNEC (procuration à Mme Denise BARNIT), Mr Vincent DENISE (procuration à Mr Régis FEGAR)

SECRETARIE DE SÉANCE : Mme Anne-Marie ROSEC

-oOo-

Nombre de conseillers

en exercice : 11

présents : 8

votants : 11

Date de convocation :

11/10/2016

Date de publication et

d'affichage :

17/10/2016

Délibération n° 29/2016

OBJET :

CONTRAT DE DÉRATISATION

Mr le Maire présente au Conseil la proposition de la société FARAGO Finistère visant à reconduire le contrat comportant un passage annuel en dératisation dans les exploitations agricoles, les lieux publics susceptibles d'abriter des rats et chez les particuliers inscrits en mairie pour le prix de 535,43 € HT soit 642,52 € pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2017. Le tarif de l'année passée était de 527 € HT et 632.40 € TTC soit une augmentation de 1,60 % selon évolution de l'indice INSEE. Les commandes de produits raticide et souricide font l'objet d'une facturation. Soumis au vote, les membres du Conseil donnent à l'unanimité un avis favorable à la reconduction du contrat dans les termes énoncés.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Yves ILIOU,

Maire de GOULVEN

